OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 14 octobre 2024

Délibérations de : 1 à 12

Présents: 17 Pouvoirs: 3 Votants: 20

Etaient présents :

Mesdames Brigitte LAQUAIS, Viviane DUPUY, Janine BARENS, Catherine MOSKALYK, Baya ALGAY, Nadezda BONNIEU, Catherine FARRENQ, Tatiana COFFIE, Angélina BLANC, Jeanine CAYSSEL.

Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Vincent COLOM, Stéphane AYMARD, Daniel LACOMBE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES, Monsieur Serge SERIEYS à Monsieur Pascal BUGIS, Madame Geneviève AMEN à Madame Baya ALGAY.

Était excusé :

Monsieur Christian NOCAUDIE.

Etaient absents:

Madame Claudine HAUSER, Un représentant de l'UDAF.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité Madame Béatrice JEA, Ressources Humaines

10. MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ — LANCEMENT DU 2^E MARCHE SUBSEQUENT EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE — AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHE

Le 19 septembre 2023, l'Office a contractualisé un accord cadre, en groupement de commande avec la SA Patrimoine, relatif à la fourniture de GAZ alimentant les chaufferies collectives du Parc de l'Office, pour une période de 2024 à 2027. Cet accord cadre a été attribué à trois fournisseurs, ENGIE, EDF et GAZ de Bordeaux.

Par délibération du 3 juillet 2023 relative au 1^{er} marché subséquent (2024-2025), le Conseil d'administration a autorisé la signature du marché et a désigné les représentants de l'Office à la commission d'appel d'offre. Cette dernière s'est réunie le 5 juillet 2023 et a attribué le marché à GAZ de Bordeaux.

Souhaitant profiter de la tendance favorable actuelle du cours du GAZ et éviter tout risque ultérieur pouvant affecter les marchés dans le contexte géopolitique actuel, il est prévu d'anticiper les commandes de la prochaine période de livraison 2026/2027, en lançant le 2ème marché subséquent sur la deuxième quinzaine d'octobre 2024. Cela permettra de bloquer les prix et ainsi protéger les charges des locataires.

Une commission d'appel d'offre pour l'ouverture des offres de ce 2ème marché subséquent doit se réunir au cours de la première semaine de novembre.

La Commission d'appel d'offre (CAO) est composée du Directeur Général de chaque organisme concerné ou son représentant habilité par pouvoir ainsi que d'un administrateur de chacun des organismes habilités à participer aux CAO ou son suppléant.

Pour ce 2ème marché subséquent, il est proposé au Conseil d'administration :

- De confirmer la désignation de Madame SANS titulaire et Monsieur ONA (responsable du service Gestion Proximité – Travaux) suppléant comme représentant de l'Office à la Commission d'Appel d'Offre,
- De proposer Monsieur BORIES administrateur de l'Office dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offre, et Madame ROUANET comme administrateur suppléant,
- D'autoriser le Directeur Général à signer les pièces du marché relatives à cet achat groupé.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De confirmer la désignation de Madame SANS titulaire et Monsieur ONA (responsable du service Gestion Proximité – Travaux) suppléant comme représentant de l'Office à la Commission d'Appel d'Offre,
- De proposer Monsieur BORIES administrateur de l'Office dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offre, et Madame ROUANET comme administrateur suppléant,
- D'autoriser le Directeur Général à signer les pièces du marché relatives à cet achat groupé.

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme, Fait à CASTRES, le 14 octobre 2024. Le Président

Pascal BUGIS

RECU EN PREFECTURE le 06/11/2024